

# 30 LES JOURS DE LA RDO PAR DALLOZ

**Quand on dit « Réforme des obligations », on pense au Professeur François Terré. Spécialiste de la matière avec notamment son précis DALLOZ, il a dirigé le groupe de travail dont sont issus trois ouvrages regroupés sous l'appellation « Avant-projet Terré ». C'est donc depuis le début qu'il accompagne la Chancellerie dans ses travaux. Vient maintenant le temps de l'initiation des praticiens et des étudiants avec la parution d'un ouvrage de présentation de la réforme le 5 octobre 2016.**

## **Quelles dispositions de votre Avant-projet ont été prises ?**

Il existe nombre de positions de notre Avant-projet qui ont inspiré le texte entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2016. D'emblée il faut signaler la disparition de la notion de *cause* utilisée à diverses fins dans le droit antérieur, ce qui avait abouti à entretenir des divergences des plus regrettables en jurisprudence et conduit à préférer des concepts distincts (objet, but). Regretter la clarification, sans justifier pratiquement son maintien est une perte de temps.

Les nouveautés retenues par le texte nouveau et conformes aux propositions du groupe de travail sont importantes : 1° Elles couronnent de manière générale l'extension de l'exigence de la bonne foi, ce qui marque une étape importante quant à l'information, quant au consentement des contractants... ; 2° La clarification des règles relatives aux diverses sortes d'offres, aux négociations, à la philosophie des nullités, des obligations essentielles, quant à la capacité et à la régularisation.

## **Quelles dispositions regrettez-vous qu'elles n'aient pas été reprises ?**

Nombre de dispositions de l'ordonnance de 2016 s'accordent avec l'esprit de notre projet. S'il fallait discerner cependant une divergence notable, celle-ci concernerait peut-être le rôle du juge quant à la force obligatoire du contrat, plus précisément au sujet de la théorie de l'imprévision, l'article 91 de notre projet ouvrant davantage la porte au juge que l'article 1195 de l'ordonnance.

## **Que pensez-vous de la réforme qui a finalement vu le jour ?**

Je pense que la réforme en cours – ainsi que son prolongement urgent et entamé en matière de responsabilité délictuelle – était attendue depuis des décennies et propre à restaurer le prestige ancien du droit français des obligations, en l'ouvrant bien plus que son ancêtre sur les nécessités du monde des affaires. Je redoute avant tout le négationnisme des adorateurs du passé, souvent ignorants de la matière et de la manière en législation.



dalloz

*La réforme du droit des obligations présentée par François Terré*

Dalloz, 2016

Isbn : 978-2-247-16798-2

16 € - 140 p.

Date de parution : 5 octobre 2016

Suite de l'entretien

**Pensez-vous qu'il y aura des modifications importantes apportées par la loi de ratification ?**

Il n'est aucunement exclu que des modifications plus ou moins importantes soient retenues par la loi de ratification. À priori on ne saurait nécessairement en ignorer l'éventualité. Mais le risque d'interventions catégorielles secondaires adjacentes doit être surmonté. Il n'est heureusement pas exclu que les tribunaux puissent notamment être appelés à se prononcer sur les degrés de la portée obligatoire de certaines dispositions nouvelles. Mais il en va souvent ainsi en cas de réformes de grande ampleur, réclamées depuis si longtemps et à juste titre.

**Qu'attendez-vous de la réforme pour les praticiens ? Pour les justiciables ?**

Il est évident que les uns et les autres ne peuvent que tirer avantage d'une réforme telle que celle qui est entreprise. L'intérêt attaché à l'étranger à la réforme du droit français le prouve amplement. Et qui sait – pour après-demain, sinon pour demain – une réforme de notre droit vermoulu des contrats spéciaux ? Du côté des praticiens, on regrette une insuffisante précision quant à la portée obligatoire des règles nouvelles. Mais la critique est naturelle en cas de réforme d'envergure. Et c'est alors souvent à la pratique de compléter une réforme.

**Le questionnaire de Désiré Dalloz**

**Quel est votre meilleur souvenir d'étudiant ? Ou le pire ?**

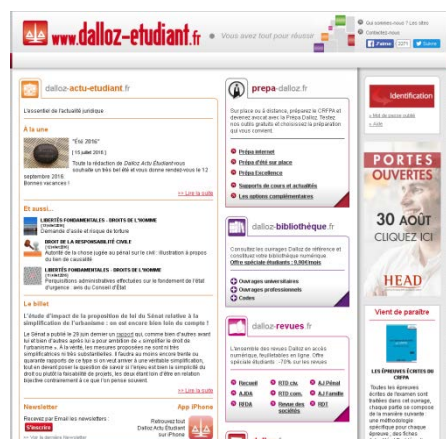
Je ne sais pas, car je n'en ai eu que de bons.

**Quel est votre héros de fiction préféré ?**

Edmond Dantès, le Comte de Monte-Cristo (A. Dumas.)

**Quel est votre droit de l'homme préféré ?**

La liberté de penser, d'opinion, d'expression.



Retrouvez cette interview et d'autres encore tout au long de l'année sur :

**Dalloz étudiant**  
<http://www.dalloz-etudiant.fr/>

Ce site gratuit à destination des étudiants de L1 à M2 présente l'essentiel de l'actualité juridique, mis à jour quotidiennement et complété d'une newsletter hebdomadaire.

Il permet aussi un accès centralisé à toutes les ressources utiles à la réussite des études de droit.

Suivez l'actualité de la réforme sur notre blog <http://reforme-obligations.dalloz.fr/>